

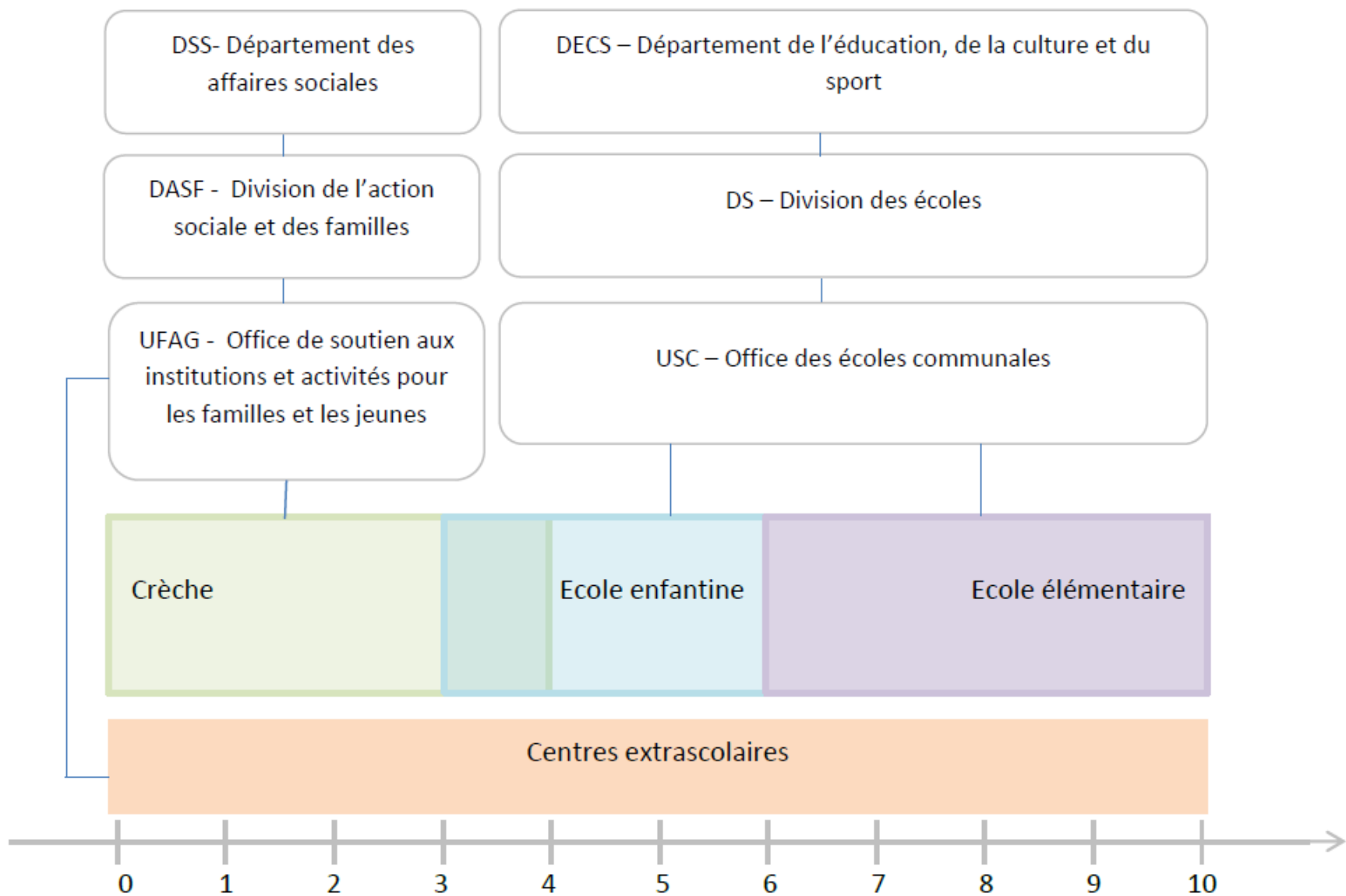
Politique de l'enfance dans le Canton du Tessin

Alice Panzera-Biaggi et Paola Solcà, chercheuses et chargées de cours SUPSI-DEASS

«Politique de la petite enfance : coopérer par-delà les frontières linguistiques»
Table ronde organisée par le réseau d'accueil extrafamilial, pro enfance et TIPÌ -
Ticino Progetto Infanzia

Bienne, 30 novembre 2017

1. Services cantonaux responsables de la prise en charge de l'enfance



2. Politiques familiales au Tessin

Les principales lois cantonales de référence pour la politique familiale sont: la Loi sur les allocations familiales et la Loi pour les familles. Ces deux lois sont complémentaires, elles constituent les piliers de la politique cantonale en faveur des familles.

Lutte contre la pauvreté des familles	Conciliation famille travail	Vulnérabilité et maltraitance
soutien financier	soutien organisationnel	protection de l'enfance
allocations familiales: <ul style="list-style-type: none">- allocation pour la petite enfance (0 – 3 ans)- allocation d'intégration (jusqu'à 15 ans)	structures d'accueil: <ul style="list-style-type: none">- crèches- familles de jour- accueil extra-familial	différentes mesures: <ul style="list-style-type: none">- soutien social- soutien éducationnel- familles- foyers pour mineurs- centre premier accueil

Objectifs de la Loi sur les familles

- Promouvoir l'offre d'opportunité pour une meilleure **conciliation** entre famille et travail.
- Soutenir les activités d'**accueil extra-familial**.
- Soutenir des initiatives de **rencontre** e de **socialisation**.
- Offrir un **soutien éducatif** aux familles en difficulté, afin de récupérer les potentialités familiales.
- Garantir la **protection des mineurs** confrontés à des graves problèmes familiaux.

Source: Office du soutien aux institutions et aux activités pour les familles et les jeunes (UfaG),
Département des affaires sociales, République et Canton du Tessin.



Le soutien aux familles en chiffres

54 crèches, **1'625** places autorisées, **381,9** unités éducatives (env. 2'900 enfants)

Familles de jour: **1'369** enfants, **239** familles (2015)

Centres extrascolaires: activités organisées au-delà de l'écoles et de la période scolaire pour mineurs jusqu'à 15 ans: **25** centres pour **734** places autorisées, **2'701 enfants** (2016)

Activités de **rencontres et socialisation** pour mineurs jusqu'à 12 ans: **18** centres, **607 places** (2016)

Service de conseil prénatal et postnatal: consultations gratuites pour femmes enceintes et parents dont les enfants du niveau préscolaire auprès de Service d'aides et soins à domicile.

Source: Office du soutien aux institutions et aux activités pour les familles et les jeunes (UfaG),
Département des affaires sociales, République et Canton du Tessin.

La formation des parents / intégration

Projets d'information, sensibilisation, prévention, formation, recherche, soutien aux familles afin de favoriser le bien-être des familles (art. 33, 34, 35, 36 Lfam):

16 associations, **514** rencontres (Conférence Cantonale des Parents, Projets parents, etc.) en 2016 – Expo «La découverte du monde» (2017)

8 projets d'intégration pour la petite enfance PIC: 345 rencontres financés par le Secrétariat d'Etat aux migrations SEM et par le Service cantonal d'intégration des étrangers en 2016 (p.ex. les centres Ricciogiramondo, Il Tragitto, Baobab).

Défis/opportunités des politiques de soutien aux familles

1. Consolidation **financière** du secteur et **accès des familles à bas revenu** (révision de la loi pour les familles, avec avantages sur la participation financière des familles et sur les salaires).
2. Développement de la **qualité** des crèches, familles de jour, centres d'accueil extrascolaires (Label, Cadre d'orientation, documents de référence).
3. Connaissance des **besoins des familles** (recherche UNiL, recherche SUPSI, questionnaire aux familles).
4. Amélioration de l'**information** vers les Communes, partenaires et familles.
5. Affinement des **procédures d'autorisation cantonale**.
6. Consolidation des procédures de **surveillance**.
7. Développement de la **formation de base** (cours OSA e dipl. EI) et **continue** (DAS-CAS SUPSI; formation **aux structures** avec Cemea et ASSAE-Tessin).
8. Diffusion de la **formation des parents** et de l'**encouragement précoce**.
9. Participation des **Communes** (développement de concepts EJF; ex. Primokiz) et des **entreprises** (label, avantages impôts).
10. Renforcement des **réseaux de collaboration** nationaux, intercantonaux et cantonaux.

La protection des mineurs

Mesures de protection orientées vers les familles et les mineurs en situation de besoins.

1. Prestations individuelles (Service d'aide et de protection UAP).
2. Prestations d'accompagnement éducatif aux familles.
3. Accueil des familles dans des centres.
4. Placements des mineurs auprès de:
 - a) crèches
 - b) familles d'accueil
 - c) centres éducatifs
 - d) accompagnements individuels (innovation).

Protection des mineurs (Loi pour les familles)	Observations
Places de protection de jour en crèche (0-6 ans)	70 places en 5 structures
Centre accueil femmes/enfants (< 6 ans)	3 centres, 24H/24, 16 places pour mères, 29 min, 10 diurnes
Familles SOS et familles d'accueil	Conseil, formation, indemnités, financement aux familles naturelles; de 97 en 2006 à 175 en 2015 , 4-5 famille/année à 15, 0 à 14 familles SOS pour 27 mineurs
Placements de jour en centres pour mineurs	71 places
Placements résidentiel en centre éducatif pour mineurs	203 places; 274 mineurs placés en 2015; projet éducatif individuel, droit d'être entendu; consultant familial, placement + appartement
Convention pédiatrie/psychiatrie Centre socio-thérapeutique pour mineurs	Eviter les placements en clinique psychiatrique ; 9 places
Placements hors Canton et en Italie	20 placements en 2015, respect OAMIN et CDE
Accompagnement à l'autonomie (Progetto ADOC)	20 places, après ou en substitutions du placement en institution, dès 16-17 ans

Protection des mineurs (Loi pour les familles)	Observations
Service d'aide et de protection UAP Service du délégué à l'aide des victimes	Service cantonal : 1'313 cas/2015 aide social + 253 min. curatelles ; 133 mineurs signalés au délégué; 14 en pre-adoption
Service d'accompagnement éducatif SAE	13 unités, 390 mineurs (294 en 2007)
Droits de visite	4 centres régionaux
Coordination des placements des mineurs	Plateforme: priorisation des placements, attribution places, applicatif électronique
Monitoring et intervention cas problématiques	Plateforme: procédure démission, cellule d'intervention en urgence Conférence directeurs - UFaG
Centre pour RAMNA	60 places, présence éducative, autorisation en cours
Formation du personnel	CAS, DAS mais aussi projet d'institut (redéfinition cadre socio-pédagogique)
Autorisation et vigilance	Auditions transversales avec direction, personnel, mineurs

Défis / opportunités des politiques de protection des mineurs

1. Diversification et articulation de **l'offre et des prestations**: placement avec appartement, nouvelles structures; non-renvoi, orientée aux besoins et aux droits du mineur.
2. Redéfinition des **concepts socio-pédagogiques des instituts**: mise en cause du foyer traditionnel, laboratoires, projets pilotes, formation.
3. Admission d'**urgence/tardive** et gestion des **cas complexes** (cellule d'urgence).
4. **Centre éducatif semi-fermé**: débat politique, monitoring du besoin, adéquation des lois.
5. **Soutien précoce** (0-6 ans): proportionnalité de l'intervention avec le mineur et la famille.

Défis / opportunités des politiques de protection des mineurs

6. Davantage d'**accompagnement éducatif des familles** (résilience familiale, bienveillance).
7. Renforcer la **prise en charge mère/enfants** (no. places, qualité, inclusion).
8. Augmentation et précocité des **problématiques psychosociales**.
9. Perfectionner le travail de **post-cure** (persistance de figures de référence).
10. Améliorer le **travail de réseau** entre autorités, services et institutions: renforcement de la confiance et de la communication réciproque (éviter la maltraitance institutionnelle).
11. Arrivée accrue de **MNA**: solutions adéquates/différenciées, inclusion, formation.

Vers un nouveau paradigme de la protection

Vers la construction d'un **nouveau paradigme de la protection** fondé sur:

- la **lutte contre l'exclusion**
- la **résilience** du mineur et de la famille (bienveillance)
- l'affirmation de **l'égalité des chances**
- **l'intervention précoce** (pondération entre soutien et protection)
- la **réduction de la prise en charge** institutionnelle
- la combinaison et l'articulation **de prestations différenciées**
- le centre éducatif comme **laboratoire socio-culturel innovateur**
- la prise en charge basée sur le **non-renvoi**
- la **garantie de soutien** après le placement
- La culture de la protection fondée pas seulement sur les besoins, mais aussi sur **les droits des enfants et des famille**

La construction de réseaux dans les politiques familiales

Protection:

Plateforme CEAT

Plateforme «cas problématiques»

Groupe de travail applicatif centres/UFaG/UFG

Conférences des directeurs des centres éducatifs /UFaG

Soutiens à la parentalité:

Forum Parentalité (genitorialità.ch)

Transition Famille/Ecole/Centres extra-scolaires:

Conférence des responsables des centres

2 Projets pilotes Ecole/centres extra-scolaires («bonnes pratiques»)

Petite enfance:

Projet TIPÌ - Ticino Progetto Infanzia

3. TIPÌ: promotion d'une culture partagée de l'enfance

- **Rencontres** organisées per l'UfaG et la Commission suisse de l'UNESCO avec les services actifs dans le domaine de l'enfance afin de faire connaître le Cadre d'orientation pour la formation, l'éducation et l'accueil de l'enfance en Suisse.
- **Table ronde**: plusieurs occasions d'échanges d'expériences, mise en évidence des points forts et des points forts des services territoriaux.
- Nécessité de focaliser l'attention sur les **problématiques relatives aux transitions** (famille-crèche, crèche-école enfantine, famille-école enfantine, etc.) encore peu explorées dans le contexte local.
- Les transitions demandent un **effort commun pour le développement des compétences professionnelles spécifiques et le dépassement de la fragmentation.**



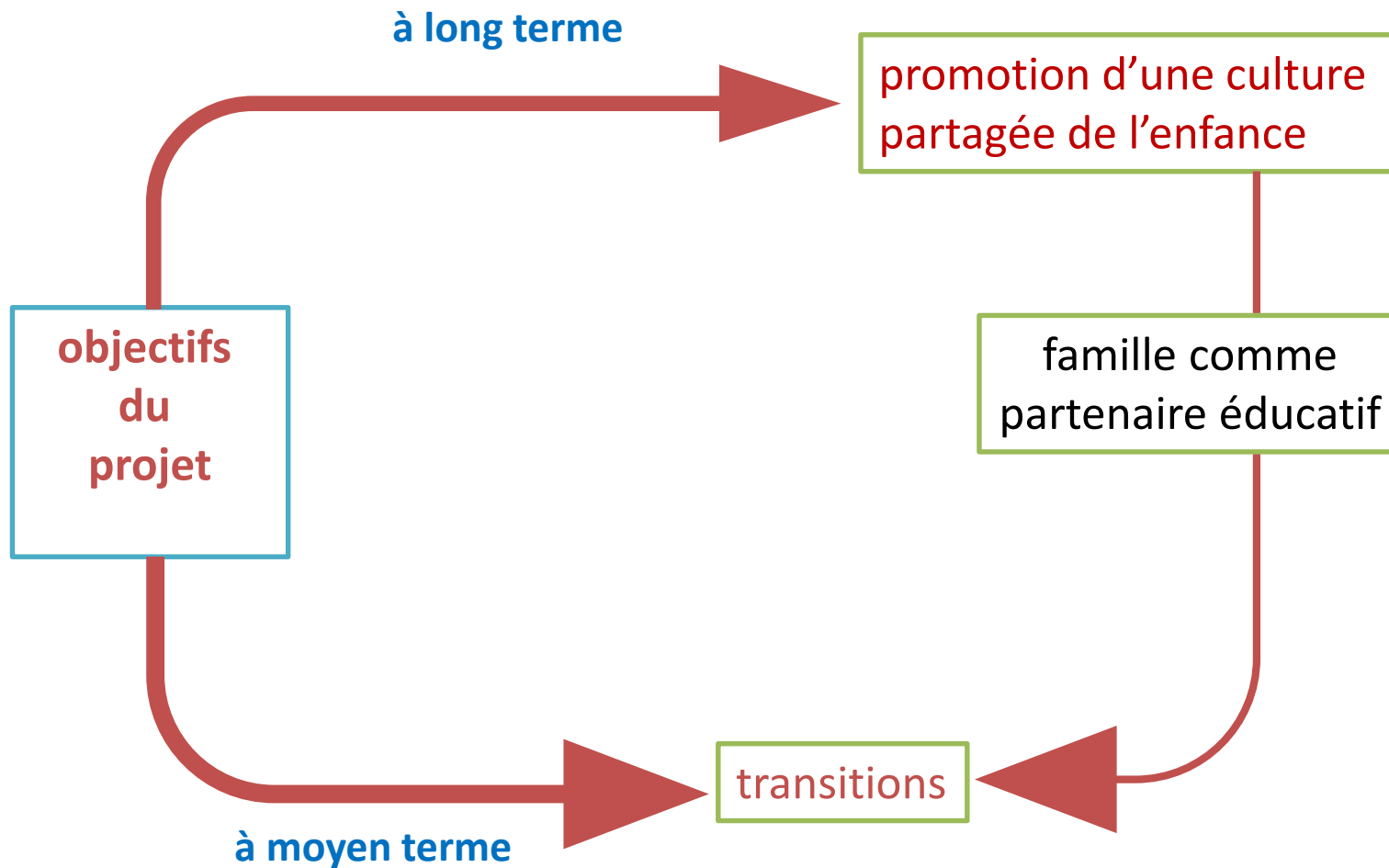
- Processus de professionnalisation du secteur de la petite enfance
⇒ amélioration de la qualité des actions éducatives.
- Fragmentation des savoirs et des responsabilités institutionnelles parmi les différents secteurs.
- Discontinuité éducative: peu d'échanges entre professionnels et parents transition famille/ crèche – école enfantine.
- Partenariat crèches – familles: dans la plupart des cas on observe qu'il y a uniquement une transmission d'information.
- Partenariat famille - école enfantine et école primaire: aucune information / étude à disposition -> problématique à éclairer.

⇒ grand potentiel de développement et d'amélioration

⇒ élaboration d'une proposition conceptuelle commune: co-planification territoriale (Plateforme)



Objectifs



Le projet, qui implique pour la première fois au Tessin toutes les associations, les services et les structures du territoire, vise à promouvoir:

- une culture de l'enfance partagée entre professionnels (interprofessionnelle, intersectorielle et interinstitutionnelle) et
- une collaboration structurelle avec les familles

de manière à protéger le développement de l'identité de l'enfant et la co-construction d'une culture inclusive en relation au processus de transitions.

Destinataires

- directs: professionnels de l'enfance (éducateurs crèches et centres extra-scolaires, enseignants, pédiatres, infirmières pédiatriques, sages-femmes)
- indirects: enfants et leurs familles

Finalité

Co-planification territoriale comme stratégie de transformation socioculturelle.

Retombées formatives et opérationnelles

- Construction des savoirs applicables et déclinables dans toute les circonstances de transition.
- Publication ligne directrice thématique transitions et approches.
- Pôle de compétences et travail en réseaux.
- Échanges de savoirs et de pratiques avec d'autres contextes suisses.

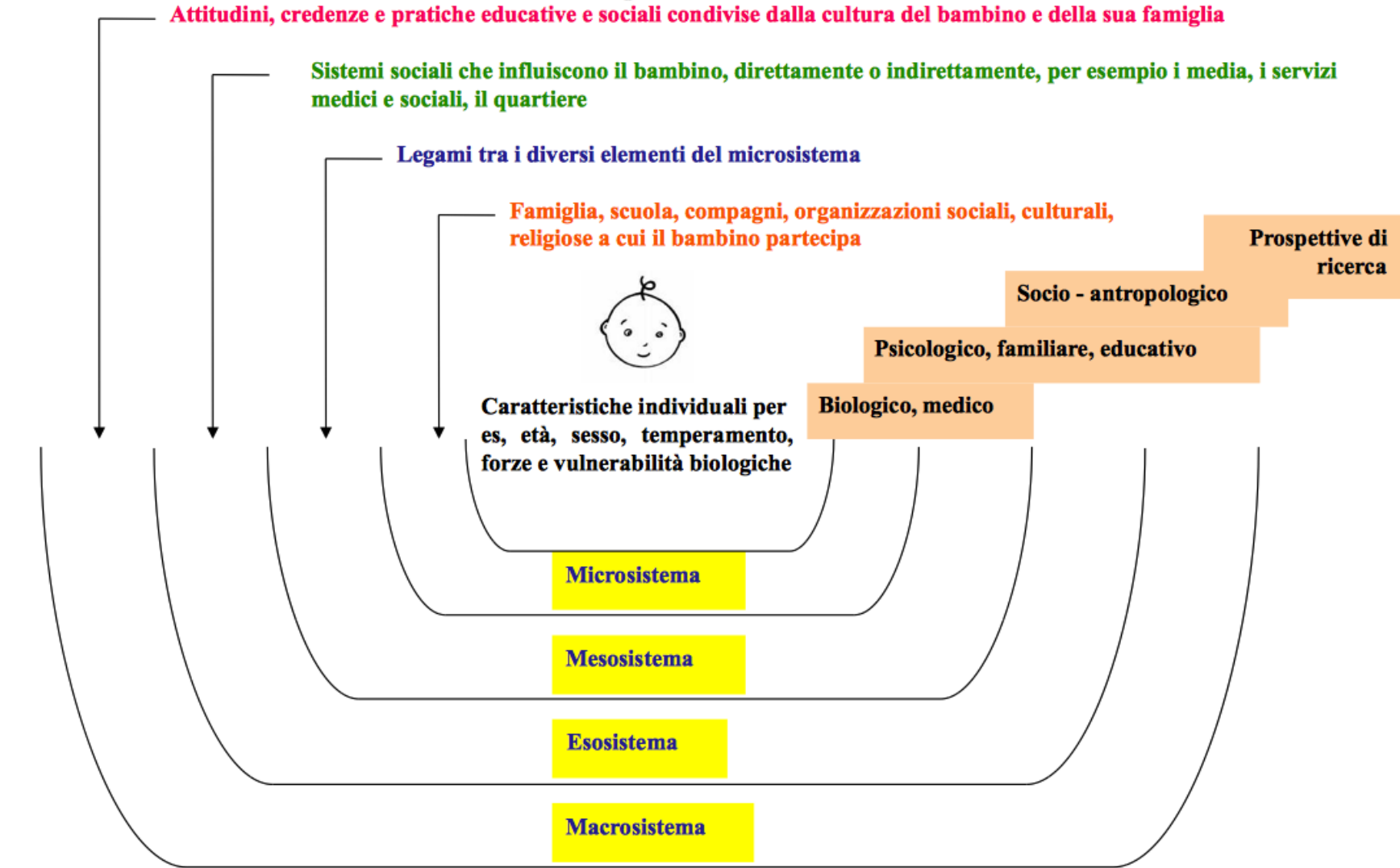


Cadre théorique

- risque de **reproduction des inégalités** dans les transitions; importance d'une prise en charge précoce (Ogay, Simoni et Uehlinger 2014, Wustmann Seiler et Simoni 2012, Schürch 2011)
- **modèle bioécologique de développement** (Bronfenbrenner 1979)
- **accompagnement des transitions; coresponsabilité éducative; participation active des parents** (Milani 2008; Catarsi et Pourtois 2011, Zucchi et Moletto 2013; Ogay 2014)
- mise en **réseaux des services** et des **réseaux informels** (Milani, Zanon e Pegoraro (2010)
- enfants issus de familles vulnérables – **importance d'une prise en charge précoce** (Milani; Vandembroeck)



LA PROSPETTIVA ECOLOGICA DELLO SVILUPPO UMANO DI BRONFENBRENNER



Attitudini, credenze e pratiche educative e sociali condivise dalla cultura del bambino e della sua famiglia

Sistemi sociali che influiscono il bambino, direttamente o indirettamente, per esempio i media, i servizi medici e sociali, il quartiere

Legami tra i diversi elementi del microsistema

Famiglia, scuola, compagni, organizzazioni sociali, culturali, religiose a cui il bambino partecipa



Caratteristiche individuali per es, età, sesso, temperamento, forze e vulnerabilità biologiche

Prospettive di ricerca

Socio - antropologico

Psicologico, familiare, educativo

Biologico, medico

Microsistema

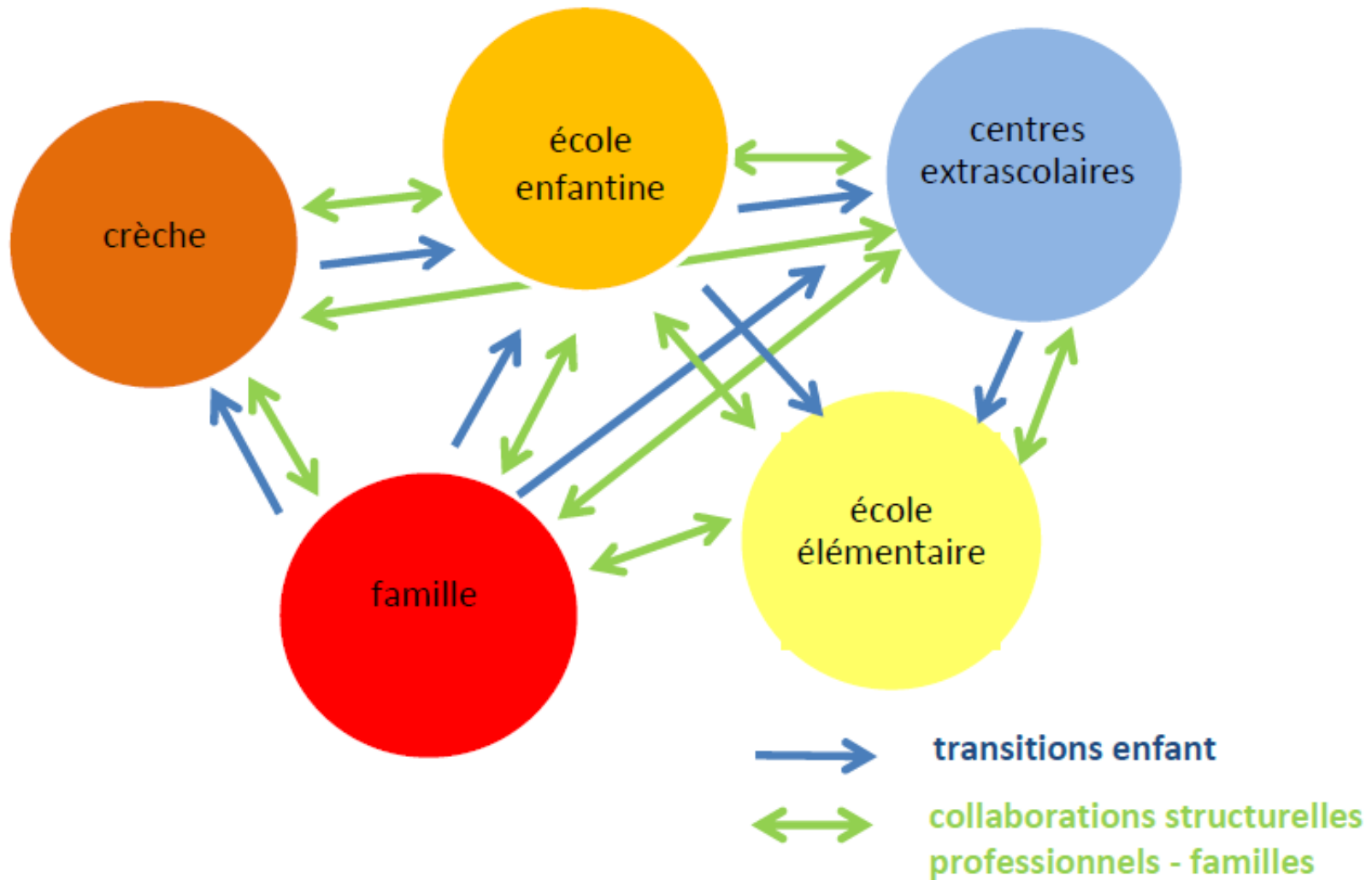
Mesosistema

Esosistema

Macrosistema

Cronosistema: periodo di sviluppo del bambino, eventi storici, cambiamenti sociali e culturali

Collaboration structurelle avec les familles et transitions



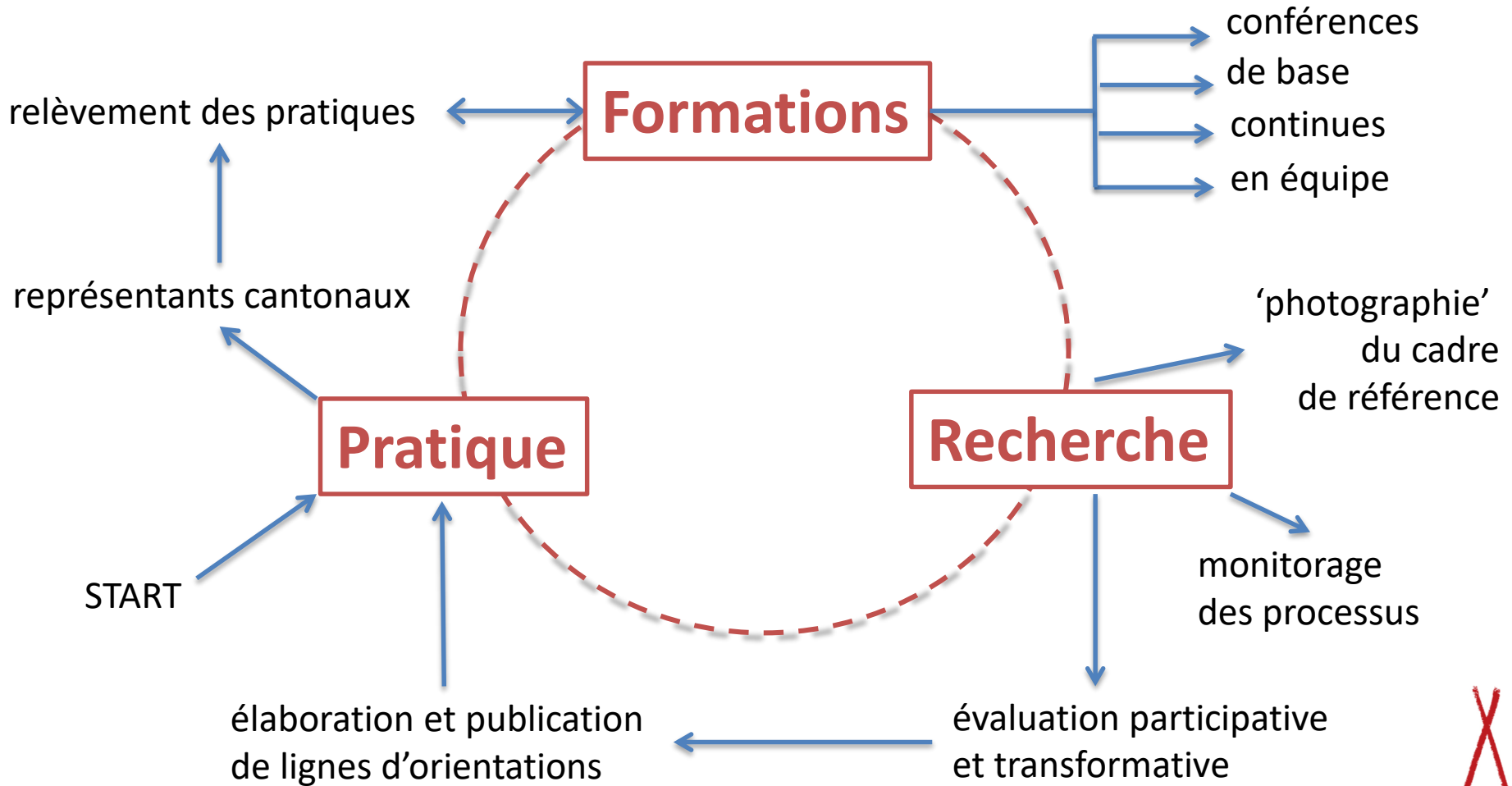
Approches méthodologiques

Focalisation sur la conception partagée de type **dialogique** et de **concertation**:

- intégration de plusieurs paradigmes: **de la complexité, systémique** et **du constructivisme** en travail social;
- dimensions **dialogique** et **participative** (Arnkil et Sikulla 2013);
- **recherche-action**: monitoring et évaluation participative et transformative, processus et résultats (Milani 2010).



Mise en œuvre de processus participatifs





Merci de votre attention